

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, adressé aux participants du XVIe Congrès international sur le sida, le 15 août 2006.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Vingt-cinq ans après l'apparition de la maladie, l'épidémie du sida continue de s'étendre. La majorité des cinq millions de nouveaux cas enregistrés l'an dernier l'a été dans le monde en développement, et en particulier l'Afrique qui continue à payer le plus lourd tribut à ce fléau. L'épidémie apparaît plus que jamais comme l'une des faces dramatiques de la mondialisation. Une mondialisation, source d'opportunités et de prospérité, mais qui n'a cependant pas permis à des centaines de millions de femmes et d'hommes de sortir de la pauvreté, de la faim, de l'ignorance et de la maladie.

Contre le sida, la communauté internationale a pris deux engagements : assurer, d'ici 2010, l'accès aux traitements à tous ceux qui en ont besoin et inverser, d'ici 2015, la progression de l'épidémie. Que la majorité des malades soit au Sud alors que l'accès aux moyens de prévention et aux traitements reste très largement au Nord est moralement inacceptable. La communauté internationale se doit de tenir ses engagements.

Pour y parvenir, il faut relever quatre défis :

Le premier est celui des ressources. Les moyens importants consentis depuis vos réunions précédentes de Barcelone et de Bangkok demeurent insuffisants au regard des besoins estimés par l'ONUSIDA.

Accroître les ressources passe d'abord par une augmentation de l'aide publique au développement et de la part qui en est dévolue à la santé. La France, pour ce qui la concerne, portera en 2007 à 300 millions d'euros sa contribution au Fonds Mondial, devenu le premier instrument multilatéral de financement de la prévention et du traitement du sida, de la tuberculose et du paludisme dans le monde en développement.

Accroître les ressources requiert également la mise en place de nouveaux mécanismes de financement, indexés sur la croissance de la richesse mondiale, afin de garantir des moyens additionnels et pérennes. Tel est l'objectif de la contribution de solidarité sur les billets d'avion entrée en vigueur en France au premier juillet et dont l'essentiel du produit sera affecté au projet UNITAID, Facilité internationale d'achat de médicaments, à laquelle le Brésil, le Chili, la Norvège et le Royaume Uni ont déjà accepté de contribuer. En solvabilisant la demande à long terme et en apportant ainsi aux industriels du médicament la visibilité dont ils ont besoin, ce mécanisme incitera de nouveaux producteurs à venir sur le marché et permettra de consolider la baisse des prix.

Les médicaments génériques ont joué un rôle déterminant dans cette baisse. La communauté internationale s'est engagée à en faciliter l'accès. Interdisons-nous dès lors de demander aux pays pauvres de renoncer dans des accords bilatéraux à ce que les accords de l'OMC ont pu leur apporter.

Le deuxième défi est celui de l'accès universel à la prévention et aux traitements. Les programmes mis en place dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine montrent clairement que l'accès aux traitements à grande échelle dans le monde en développement est possible, que l'efficacité des traitements y est la même que celle que nous connaissons dans les pays industrialisés, et que traiter les malades du sida conduit au

connaissions dans les pays industrialisés, et que traiter les malades du sida concourt au développement économique des pays pauvres.

Véritablement changer d'échelle implique d'aider les pays du Sud à renforcer leurs systèmes de santé et à faire face à la crise aiguë des ressources humaines à laquelle ils sont confrontés.

Dans la plupart des pays du Sud, le coût des soins reste à la charge des personnes malades et fait basculer, chaque année, des millions de familles dans la pauvreté. Sur une proposition de la France, le sommet de Saint-Pétersbourg a décidé de lancer une réflexion internationale sur des mécanismes d'assurance maladie dans les pays les plus pauvres.

Le troisième défi est celui du respect des droits de l'homme, de la lutte contre le déni et la discrimination. Nul ne saurait être exclu de l'accès à la prévention et aux soins en raison de son mode de vie ou de son appartenance à tel ou tel groupe de population. La France refuse toute tentative d'établir des discriminations à cet égard, qui seraient contraires aux principes fondamentaux des droits de l'homme. Je salue le courage des femmes et des hommes qui, partout dans le monde, luttent pour la dignité et les droits des personnes malades.

Le quatrième défi, au coeur de vos débats, est celui de la recherche, effort qu'il faut poursuivre et approfondir dans tous les domaines pertinents à l'épidémie. Je pense en premier lieu à la recherche sur le vaccin qui requiert de nouveaux modes de coopération internationale. La France, avec ses partenaires européens, entend prendre toute sa part à cette mobilisation.

Mesdames et Messieurs, la lutte contre le sida est un combat pour la vie, pour la justice, pour la dignité humaine et le développement. Vos succès collectifs soulèvent l'espérance. Ensemble, faisons qu'elle se réalise.

Je vous remercie.